



RETOUR SUR LE MOIS DERNIER

Du Street Art route de Givors ?



Vous avez certainement vu ces nombreux traits de peinture, qui colorent les trottoirs de la route de Givors. Ils ne sont pas l'œuvre d'un artiste de Street Art !

Cette étude participe à la première étape de notre projet phare, celui du réaménagement de la Route de Givors.

Il s'agit d'un travail de reconnaissance des réseaux (eau, gaz, électricité, télécommunication, etc.).

En amont des chantiers de voiries, c'est une des étapes indispensables pour établir un relevé topographique comprenant tous les réseaux souterrains existants.

Abattage des platanes place Charles de Gaulle

Les deux platanes situés à l'arrière de l'église place Charles de Gaulle, ont été abattus en raison d'une contamination au chancre coloré (voir photos).

Du fait de leur proximité immédiate et pour empêcher la propagation de la bactérie aux autres arbres de la place mais aussi de l'avenue Amédée Ronin via le vol des feuilles mortes, la Préfecture du Rhône, en lien avec la Fédération FREDON Auvergne-Rhône-Alpes (organisme à vocation sanitaire reconnu par l'État veillant sur le monde végétal) a imposé l'abattage de ces deux arbres.

Pour rappel, la chute d'une imposante branche sur un véhicule a précipité la demande d'expertise et la lourde décision qui en a découlé.

Une étude est lancée pour permettre à d'autres végétaux d'être implantés rapidement dans ce secteur.



[Sous réserve de l'évolution des mesures liées à la crise sanitaire]

AGENDA
MARS 2021

DU 28 FÉVRIER AU LUNDI 8 MARS

1 **CARNAVAL 2021**

Dans la commune
Comité des Fêtes

SAMEDI 13

2 **Atelier libre**

De 10h à 17h, salle Marcelle Genin
Les Créatives de l'Ozon

LES 10 & 11 AVRIL

Journées du vin et des produits du terroir

De 10h à 17h, Espace DesLyres
Municipalité (voir en dernière page)

2 Atelier libre



Samedi 13 mars, atelier libre salle Marcelle Genin de 10h à 17h et n'oubliez pas, samedi 10 avril, atelier confection carnet « Shabby » - voir ci-dessous :

Les Créatives de l'Ozon

Mini-album Shabby

30 pages d'alliance de tissus précieux, de dentelles, d'images ou de papiers anciens pour accueillir photographies et pensées...

Atelier animé par la créatrice,
Sophie Lefranc

Renseignements et inscriptions :
☎ 06 05 12 51 85 ou
✉ creatives-ozon@outlook.com

Samedi 10 avril 2021
Salle "Marcelle Genin" Saint-Pierre de Chandieu
de 9 h 30 jusqu'à 18 h 00

1 Le Carnaval 2021 sera « ESPRIT CARNAVAL »



DU DIMANCHE 28 FÉVRIER
AU LUNDI 8 MARS

Chacun sortira de son hiver en mettant en image son propre printemps : le carnaval.

Le Comité des Fêtes envisage, selon l'évolution de la situation :

- **DÉCORATION du village** entre le dimanche 28 février et le lundi 8 mars
 - **Décoration de la route de Givors** avec pour thème affiché «CARNAVAL REVIENDRA».
 - **Décoration du centre du village** (mairie, place, commerces).
 - **Le RAM (Relais Assistantes Maternelles)** participera en créant une activité décoration /fleurissement d'un sujet de carnaval au sein de leur structure.
 - **Décoration et animation au sein de la MJC** avec pour thème « L'attaque de Covida, la plante carnivore contrée par l'équipe d'animation qui envoie des confettis ! ...»
 - **Concours de maisons décorées** sur inscription **avant le 27 février**. Plus de 400€ de lot en dotation à retirer chez les commerçants partenaires du carnaval. Passage d'un jury. Règlement du concours auprès du Comité des Fêtes.
- **PRÉSENTATION d'anciennes photos de carnaval** dans les rues et chez les commerçants du village.
- **PARTICIPATION des écoles** (maternelle, élémentaire, collège)
- **ANIMATIONS au centre-village :**
 - **SORTIE DE CHARS samedi 6 mars** lors du marché et **dimanche 7 mars** au centre du village, animation musicale.
 - Présence de Miss carnaval et ses dauphines, du prince et de la princesse...
 - **BOUTIQUE** du Carnaval place Charles de Gaulle.
- **CONCOURS COSTUME** en ligne :
 - Chacun se mettra en scène sur un lieu de son choix dans la commune. Seul, en groupe ou en famille, libre à chacun. Il vous suffira de faire passer vos photos par mail à info@carnaval-spc.fr. Une dotation de 300€ de lot à retirer chez les commerçants partenaires du carnaval sera mise en jeu. Règlement du concours auprès du Comité des Fêtes.

Nous comptons sur l'énergie carnavalesque de tous !!

Comité des Fêtes 38 rue du stade 69780 St Pierre de Chandieu
Un tél. : 07 69 06 35 20

Un mail : info@carnaval-spc.fr

Un site : www.carnaval-spc.fr/

Une page Facebook: www.facebook.com/carnavalspc

Un compte Instagram : www.instagram.com/carnaval_spc/

Saint Pierre Escalade

Saint Pierre Escalade



Une sortie falaise à Curis-au-Mont-d'Or a été organisée pour 9 adhérents du club Saint Pierre Escalade le jeudi 11 février dans le respect des gestes barrières.



Les 6 jeunes et 3 adultes ont pu profiter des quelques rayons de soleil pour grimper en extérieur, malgré une température ne dépassant pas les 3 degrés.

Lucas notre moniteur était là pour encadrer le groupe à cette belle initiation à l'escalade en structure naturelle. D'autres sorties en extérieur seront proposées chaque fois que cela sera possible.

Co Chandieu Basket



Notre saison de basket 2020/2021, a été interrompue (championnat et entraînements).

Il est difficile de se projeter. Toutefois, une reprise du championnat est envisagée par le comité du Rhône de Basket pour les mineurs, malheureusement sans aucune certitude pour les adultes, ou peut-être sous forme de tournois.

Nous essayons de garder le contact avec nos licenciés (footings, concours de dessins ou de gâteaux, tombola en cours, tournoi virtuel du comité...)... la vie du club continue !

• **Manifestations qui peuvent encore se tenir si la pandémie nous le permet :**
Le tournoi 3x3, notre plateau U7 et notre



fête du basket. À cette occasion, nous remettrons les lots du concours de Noël ainsi que ceux de la tombola en cours.

• **Stages :** nous espérons pouvoir vous accueillir pour les vacances de Printemps.

• **Formations en cours :** Brevet Fédéral Entraîneur & CQP & Arbitre officiel.

• **Bénévoles :** tous les bénévoles sont les bienvenus, nous recherchons activement un correspondant pour la saison 2021-2022.

Covid-19, les centres de vaccination les plus proches



• **SAINT PRIEST**
Espace Mosaïque

47 Rue Aristide Briand

RDV au 04 23 10 10 10 ou Doctolib.fr

• **GENAS**

Complexe Marcel Gonzalez

Salle Polyvalente Jacques Anquetil

2 Rue de la Fraternité

RDV au 04 78 90 26 62 ou Doctolib.fr

Plus de centres de vaccination sur ce site :
www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html

Le mot de la présidente :

Je profite de cet article pour remercier nos sponsors, Horizon et TechSoft 3D, les entraîneurs, les coachs, le bureau, nos joueurs, joueuses, les parents et bien sûr notre municipalité sans qui nous ne pourrions pas vivre cette belle aventure.

Pensez à aimer notre page FB, où sont diffusés les messages importants se rapportant à notre club.

Je reste disponible pour répondre à vos questions.
A très vite sur le terrain

Christèle B. - 06 98 96 34 19

Déploiement de la fibre optique

Le déploiement de la fibre optique dans notre commune est assuré par l'opérateur ORANGE. Cette fibre est multi-opérateur (Orange reste propriétaire du support fibre, mais tous les opérateurs peuvent la distribuer à leurs abonnés).



La crise sanitaire a retardé son déploiement. Pour une grande partie de la commune, les artères fibres sont déployées mais les adductions au niveau des armoires fibres ne sont pas encore effectuées pour tous les secteurs.

Nous ne pouvons pas vous donner de date précise concernant votre éligibilité. Seul l'opérateur ORANGE le peut.

Pour suivre l'évolution du raccordement usager, rendez-vous sur le site : <https://reseaux.orange.fr>
Puis dans le bandeau « Couverture réseaux », ouvrez « vérifier mon éligibilité ».
Entrez votre adresse et cliquez sur votre domicile.
Cette interface vous montre ainsi les offres de raccordement disponibles pour votre logement.

Dans un premier temps uniquement chez ORANGE. Il faut ensuite environ 3 semaines pour que les autres opérateurs puissent vous offrir leurs services.

Permanences de l'espace social



À partir du 9 avril, l'espace social, désormais installé au Cercle, assurera des permanences-conseils (accompagnement dans vos démarches et recherches) tous les vendredis de 14h à 18h.

A l'espace social, vous trouverez également :

- **la Mission Locale** : les conseillers de la Mission Locale accueilleront les jeunes sur rendez-vous en appelant le 04 78 02 50 03 les mardis matins (1^{er} et 3^{ème} mardi du mois), de 9h à 12h,
- **l'avocate-conseil** : une permanence le 1^{er} mardi du mois à partir de 18h30 (sans rendez-vous),
- **les ateliers-mémoire** : les 1^{ers} mercredis du mois de 14h à 16h (inscription en mairie),
- **l'écrivain public** : présent le vendredi après-midi de 15h à 17h,
- **l'assistante sociale** : (horaires à venir prochainement).

Inscriptions scolaires

POUR LES ENFANTS (NÉS EN 2018) ENTRANT À L'ÉCOLE MATERNELLE ET LES NOUVEAUX ARRIVANTS.

Nota : la procédure d'inscription est différente cette année, en raison du confinement.

Les inscriptions administratives s'effectuent auprès du secrétariat de la mairie et votre enfant sera alors enregistré dans la «base élèves» de l'Éducation Nationale.

Pour cela, vous devez adresser par mail (mairie@mairie-stpierredechandieu.com) de préférence, ou éventuellement par courrier, **les copies des documents suivants** :

- Livret de famille ;
- Carte d'identité des responsables légaux ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Carnet de vaccination de l'enfant avec la partie vaccinale. Pensez à noter le nom de votre enfant en haut des tableaux de vaccinations ;
- Certificat de radiation en cas de changement d'école.

Veiller à nous communiquer également :

- Votre adresse postale ;
- Vos numéros de téléphone fixe et portable en nous indiquant celui sur lequel vous souhaitez être joint de préférence ;
- Votre adresse mail.

Une attestation vous sera adressée ensuite et vous pourrez vous présenter à la directrice après avoir sollicité un rendez-vous.

Les modalités de rencontre avec la directrice seront transmises ultérieurement et dépendront des consignes liées à l'actualité sanitaire. À l'issue de cette rencontre, l'inscription de votre enfant sera définitive, car seule la directrice de l'école procède à l'admission de l'enfant.

Vous recevrez également un mot de passe pour créer votre espace sur le PORTAIL-FAMILLE. Même si vous n'utilisez pas les différents services périscolaires, nous vous demandons de vous inscrire.

Le PORTAIL-FAMILLE est un moyen de communication rapide : informations générales, service minimum en cas de grève, absences...

Il peut permettre également d'accueillir votre enfant sur le temps périscolaire dans de bonnes conditions si vous avez un jour un empêchement.

Lutte contre le moustique-tigre : ça commence maintenant !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le moustique tigre n'aime pas voyager : il vit dans un rayon de 150 m ! **Le moustique qui vous pique est né sur votre extérieur ou dans votre quartier.**

Pour pondre ses œufs, le moustique tigre n'a besoin que d'une petite quantité d'eau : un bouchon à l'envers lui suffit... **Alors faisons la chasse aux eaux stagnantes !**

Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre **les virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika** (s'il a piqué un malade revenant d'une zone où sévissent ces maladies).



Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs, même dans de petites quantités d'eau. C'est là qu'il faut agir... **PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !**

LIMITER LA PROLIFÉRATION DU MOUSTIQUE



Éliminez les endroits où l'eau peut stagner...

coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, pieds de parasol, encombrants, jeux d'enfants... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.



Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées (gouttières, rigoles...).



Couvrez les réservoirs d'eau, bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu.

Empêchez la stagnation d'eau dans les piscines hors d'usage.

Plus d'informations sur le site de l'ARS : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Signaler la présence d'un moustique tigre : www.signalement-moustique.fr



[INFO] Préfecture du Rhône

Le préfet vous informe de l'activation du niveau information et recommandation pour le type d'épisode de pollution combustion, polluants particules fines et dioxyde d'azote, sur le bassin lyonnais.

Vous trouverez des informations sur la qualité de l'air dans la région sur le site internet de l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) :

www.atmo-auvergnerhonealpes.fr

Vous trouverez plus de précisions sur les messages sanitaires sur le(s) site(s) internet de ministère chargé de la santé, ARS, AASQA, ...etc... :

www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Vous pouvez également consulter les informations disponibles liées au niveau et à la nature des pollens sur le site internet : www.pollens.fr/accueil.php en plus des informations similaires éventuellement diffusées en accompagnement du message d'information et de recommandations.

Contribution du Rhône dans les émissions régionales de chacun des polluants (2017)



Contribution des différentes activités humaines aux émissions de polluants atmosphériques



Tendance d'évolution des émissions de polluants atmosphériques depuis 2000



Projet d'une nouvelle déchèterie, s'inspirer de ce qui existe et qui fonctionne bien !



Mercredi 27 janvier, dans le cadre de la réflexion concernant la réalisation de notre nouvelle déchèterie, les maires de la CCEL se sont rendus à Villette d'Anthon et Saint Laurent d'Agny.



Deux déchèteries plutôt remarquables dans leurs manières de gérer les accès aux bennes et aux containers. Des installations à même le sol, qui permettent aux usagers de déposer leurs encombrants, leurs déchets verts et autres, **en toute sécurité et sans effort**.

Elles possèdent également chacune **un espace dédié à une ressourcerie**, qui non seulement permet de donner une seconde vie aux objets, mais qui réduit les volumes de déchets qui finissent à l'enfouissement ou à l'incinération, réduisant de fait les coûts pour la collectivité. *Des exemples à suivre !*

Ai-je le droit d'abattre des arbres qui se trouvent sur ma propriété ?

Avant de couper un arbre, il faut se rappeler que les règles d'urbanisme interdisent de faire tout et n'importe quoi.

Un arbre, même s'il n'est pas trentenaire, peut faire partie du patrimoine commun et être protégé à ce titre, sans qu'il soit possible de l'abattre.

Vous devez préalablement vous renseigner en Mairie.

Celle-ci ne s'oppose pas à l'abattage d'un ou plusieurs de vos arbres, sauf si ces arbres sont classés dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune. Vous devrez alors faire une déclaration préalable de travaux

(*article L113-1 & article L113-2 du Code de l'Urbanisme*).

Un arbre peut également devenir gênant pour la sécurité à proximité des systèmes électriques et les services publics responsables des lignes électriques ou téléphoniques peuvent être amenés à en demander la réduction.

Les services de la voirie peuvent aussi exiger la réduction d'un arbre quand ses branches deviennent un danger pour la sécurité des automobilistes.

L'abattage est bien évidemment autorisé et même obligatoire, si l'arbre est déraciné, mort ou devient dangereux pour un bâtiment ou pour autrui.

L'autorisation de coupe et abattage d'arbres est délivrée par le maire au vu du document d'urbanisme applicable

dans la commune. Le plan local d'urbanisme peut fixer des règles en matière d'implantation des arbres.

En particulier, il peut en interdire ou en limiter l'abattage et prévoir des obligations de remplacement des arbres abattus.

Un arbre inclus dans un espace boisé classé ne pourra pas faire l'objet d'un abattage sans cette autorisation préalable. *Il en va de même si l'arbre à abattre se trouve dans le périmètre d'un monument historique.*

Par ailleurs, tout propriétaire de forêt placée sous le régime spécial prévu à l'article 312-9 du Code forestier, doit obtenir une autorisation pour toute coupe ou abattage d'arbres, à l'exception de l'abattage de bois pour la consommation rurale et domestique du propriétaire (Cerfa n°12530).

Embellissement de l'entrée de notre commune

Mercredi 24 février, Raphael Ibanez accompagné de Danielle Nicolier, se sont rendus près de Chambéry dans les pépinières Cholat, qui représentent une référence nationale dans le domaine de la production d'arbres et d'arbustes.



Le but de cette visite était de sélectionner les essences d'arbres qui viendront trouver place aux abords du giratoire de la D318, à l'endroit où se situe le lettrage indiquant l'entrée dans notre village.

Conseillés par Benoit, ils ont fait le choix de **faire planter mi-mars**, à l'occasion du réaménagement du site, **un cèdre du Liban⁽¹⁾**, remarquable conifère persistant de grand développement, **un liquidambar Styraciflua⁽²⁾** au feuillage rouge orangé et **un paulownia tomentosa⁽³⁾** dont la floraison printanière est spectaculaire. **Le giratoire** quant à lui accueillera **un gleditsia sunburst en cépée⁽⁴⁾**, rustique et résistant.

Des arbres à qui il faudra laisser le temps de s'étoffer afin de mettre en valeur cet espace qui sera pour l'occasion **entièrement repensé et agrémenté d'arbustes et vivaces**.

Les pépinières Cholat



Ce sont 250 hectares de culture avec plus de 40 collaborateurs.

Guidés depuis plus de 50 années par la passion du végétal et de la matière première que représente la terre, cette entreprise propose des arbres caducs et persistants, conifères et arbustes, rosiers et vivaces, pour l'aménagement des espaces publics, des collectivités, ainsi que pour les jardins privés.

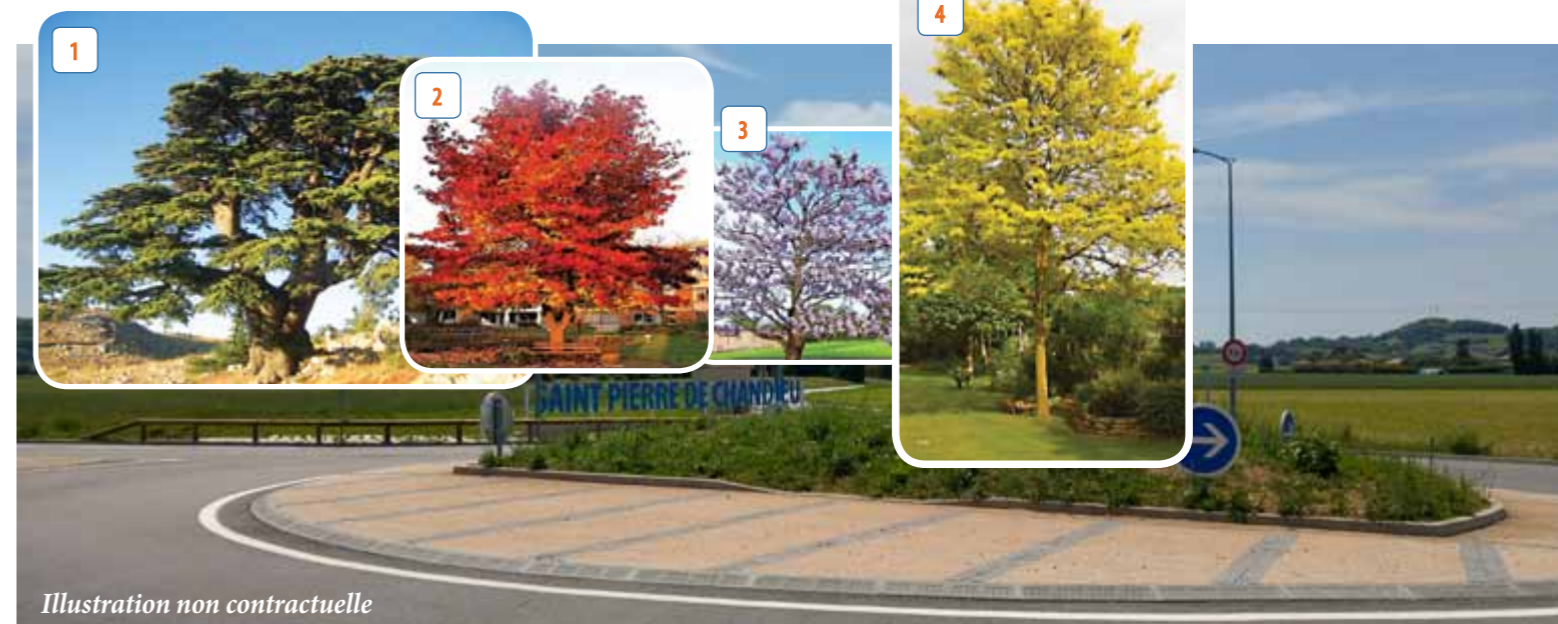


Illustration non contractuelle

Notre vision de la restauration scolaire

Depuis longtemps, à Saint Pierre de Chandieu, nous avons fait le choix d'une alimentation équilibrée, d'une éducation contre le gaspillage alimentaire et d'une initiation à toutes les saveurs pour les enfants inscrits à la restauration scolaire.

Nous pouvons nous appuyer sur **des équipes d'un très grand professionnalisme** et nous y parvenons grâce **au choix assumé**

de recourir à des agriculteurs locaux, garants d'une filière courte, éco-responsable et à des matières premières de qualité.

La fourniture de repas « sans viande » au-delà de sa position dogmatique doit s'appuyer sur des analyses locales précises et **nous ne pensons pas qu'elle soit de nature à soutenir l'agriculture métropolitaine** déjà lourdement touchée par la crise sanitaire de notre pays.



Rappel de la réglementation pour la taille des haies

Les haies ou les branches d'arbres ne doivent pas déborder sur le domaine public ou sur la propriété voisine.

En bordure des voies publiques ou de voisinage, la taille des haies et l'élagage des arbres incombent au propriétaire (*ou son représentant ou son locataire*), qui doivent veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture.

Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

La plantation des haies est soumise à réglementation (Art.671 du Code civil) :

- Les haies de plus de 2 mètres de hauteur doivent être plantées à 2 mètres au moins de la limite de propriété,
- les haies de moins de 2 mètres peuvent être plantées à 50 centimètres de la limite séparative.

SAINT PIERRE DE CHANDIEU organise
Espace Des Lyres / rue du stade

28^{èmes} Journées
du **Vin**
& des produits
du terroir

SAMEDI
10/04
10H/19H

DIMANCHE
11/04
10H/18H

ENTRÉE
Libre

DÉGUSTATION
GRATUITE

www.mairie-stpierredechandieu.com
Mairie de Saint Pierre de Chandieu - Page Officielle

